

Estimation des coûts d'une proposition faite en campagne électorale

Date de publication :	2019-10-11	
Titre abrégé :	Imposer une redevance sur le chiffre d'affaire au Canada des multinationales d'Internet	
Description :	<p>Cette proposition vise à implanter une nouvelle taxe de 3% sur les revenus des entreprises œuvrant dans certains secteurs numériques. Cette politique reproduira le projet de taxe sur les services numériques annoncé par le gouvernement français. Elle sera mise en œuvre le 1er avril 2020.</p> <p>La taxe ciblera strictement les services suivants : les services publicitaires ciblés et les services d'intermédiation numériques. Les revenus mondiaux de l'entreprise devront excéder un milliard de dollars et la taxe s'appliquera sur les entreprises dont les revenus générés au Canada excèdent 40 M\$. La nouvelle taxe agira comme une taxe sur la valeur ajoutée.</p>	
Ligne(s) d'exploitation :	Impôt sur les sociétés	
Sources des données :	<u>Variable</u>	<u>Source</u>
	Revenus d'entreprises publiques par segment géographique	Capital IQ ¹
	Déclaration de revenus T2	Statistique Canada
	PIB nominal	Base de données de la Banque mondiale
	Facteur d'ajustement pour la réponse comportementale	Office for Budget Responsibility (Royaume-Uni) – Economic and fiscal outlook – Octobre 2018
Estimation et méthode de projection :	<p>L'assiette fiscale a été construite à partir des données contenues dans les états financiers des compagnies publiques sujettes aux critères énoncés ci-dessus. Lorsque la ventilation des données ne précisait pas les revenus générés au Canada, une estimation fut réalisée à partir des segments régionaux disponibles et de la taille relative de l'économie canadienne dans ce segment. L'assiette fiscale fut ensuite projetée à partir du taux de croissance historique</p>	

¹ Les déclarations, constatations, résultats, conclusions, points de vue et opinions contenues et exprimées dans le présent document sont basés en partie sur des données obtenues avec l'autorisation de S&P Global Market Intelligence (tous droits réservés), et ne sont pas celles de S&P Global Market Intelligence ou d'un autre organisme de ses entités affiliées ou filiales.

moyen observé dans les données des déclarations de revenus T2 des entreprises appartenant aux secteurs technologiques ciblés. L'assiette fiscale fut aussi ajustée pour prendre en compte les effets de la réponse comportementale, fixés à 30%. Cette hypothèse s'appuie sur les travaux de l'*Office for Budget Responsibility* au Royaume-Uni présentés dans son énoncé économique et fiscal d'octobre 2018.

La mesure proposée agit à titre de taxe sur la valeur ajoutée. Conséquemment, le taux de taxation effectif a été estimé en prenant en compte les variations de revenus des entreprises affectées par la nouvelle taxe. La baisse des recettes fiscales liée aux variations de revenus des entreprises a été estimée à partir du taux marginal d'imposition de l'impôt sur le revenu des sociétés. L'estimation des revenus totaux a été estimée en multipliant le taux de taxation effectif résultant et l'assiette fiscale construite ci-dessus.

Évaluation de
l'incertitude :

L'évaluation comporte un degré d'incertitude élevé. L'incertitude provient principalement de la difficulté d'estimer précisément l'assiette fiscale. De plus, la volatilité des données fait en sorte qu'il y a beaucoup d'incertitude sous-jacente à la projection de cette assiette fiscale. Ensuite, l'application du projet repose sur les revenus mondiaux des entreprises, information qui n'est pas collectée par Statistique Canada. On s'attend aussi à ce que les entreprises des secteurs ciblés adaptent leurs services et leurs prix en fonction de la nouvelle loi. Ces changements de comportements sont difficiles à évaluer et reposent sur une hypothèse forte ajoutant de l'incertitude à l'estimation.

Coûts de la mesure proposée

Millions de \$	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Coût total	-	-540	-600	-660	-730	-810	-890	-980	-1090	-1200

Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.